

**IRSN**

INSTITUT  
DE RADIOPROTECTION  
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

*Faire avancer la sûreté nucléaire*

# Evolution du suivi de l'exposition des travailleurs par l'IRSN

Pascale SCANFF  
[pascale.scanff@irsn.fr](mailto:pascale.scanff@irsn.fr)

Huitièmes rencontres des PCR  
Issy-les-Moulineaux - 29 et 30 novembre 2012

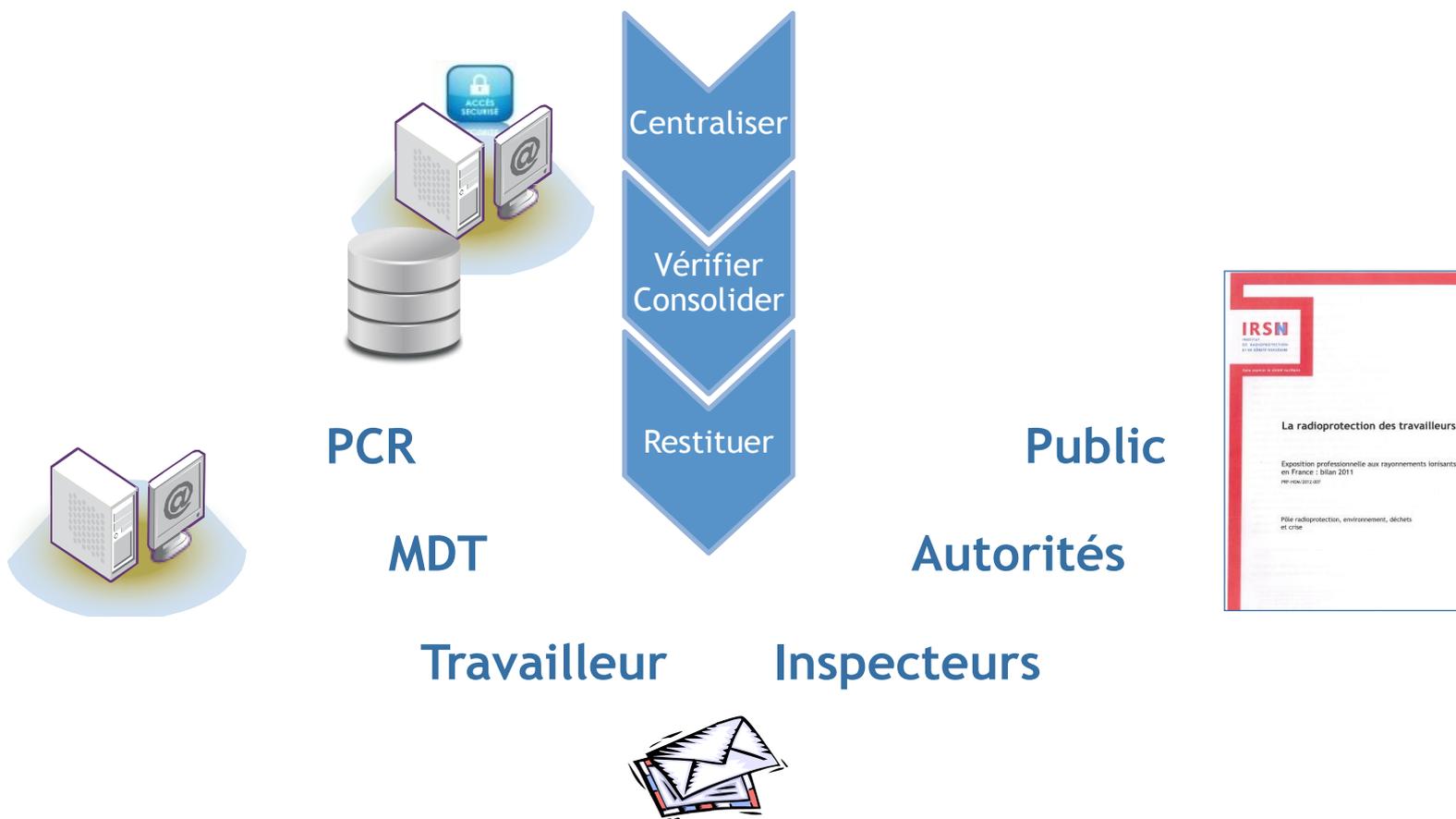
# Le suivi de l'exposition des travailleurs : une mission régalienne de l'IRSN

- Conférée par le décret de création de l'institut
- Définie par le code du travail : articles R.4451-125 à 128
  - L'IRSN est en charge de la centralisation, la vérification et la conservation de l'ensemble des résultats de la surveillance dosimétrique individuelles des travailleurs
  - Organise la mise à disposition des résultats de la surveillance
  - Etablit, pour les autorités, un bilan annuel des expositions faisant état
    - des difficultés en matière de surveillance
    - des niveaux d'exposition des travailleurs compte-tenu de leurs activités
- Précisée par l'arrêté du 30/12/2004
  - relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants - « arrêté SISERI »

# SISERI outil du suivi des expositions



## Résultats du suivi



# SISERI : de 2005 à 2010

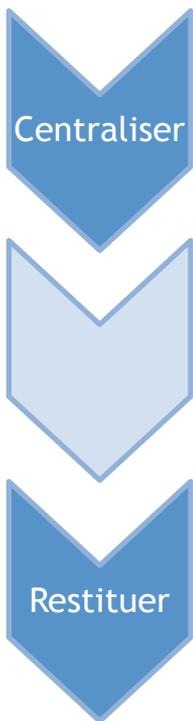
Le chantier de la réception et de l'intégration de toutes les données



- Capacité à recevoir progressivement tous les résultats des différents suivis d'exposition
  - En dosimétrie passive
  - En dosimétrie opérationnelle
  - Examens radiotoxicologiques ou anthroporadiométriques
  - Par dosimétrie calculée (PN)
  - Au radon
  
- Amélioration de l'intégration des données
  - Evolutions logicielles sur le système
  - Amélioration de la qualité des données envoyées par les organismes de dosimétrie

# SISERI : de 2005 à 2010

Le chantier de la réception et de l'intégration de toutes les données



- Capacité à mettre rapidement en ligne à disposition des PCR et des MDT toutes les données du suivi
- Capacité à répondre aux demandes écrites des inspecteurs du travail ou de la radioprotection
- Capacité à répondre aux demandes de travailleurs ou des médecins du travail pour des historiques dosimétriques
  - Intégration dans la base de données de toutes les données de dosimétrie connues depuis le début des années 60

**A ce stade le système SISERI a atteint son statut de registre national des doses**

# SISERI : de 2008 à...

La restitution : le chantier des bilans statistiques à partir de SISERI



- 2008: Constat de l'impossibilité d'établir des statistiques d'exposition des travailleurs compte-tenu de leur activité, cette information étant soit inconnue, soit erronée ou encore non standardisée dans SISERI

## 1100000 Utilisations médicales et vétérinaires

1101000	Radiodiagnostic
1101010	Radiologie conventionnelle
1101020	Radiologie conventionnelle
1102000	Soins dentaires
1103000	Médecine du travail et c
1104000	Radiologie interventionnelle
1104010	Cardiologie
1104020	Neurologie
1104030	Vasculaire
1104040	Autres
1105000	Radiothérapie
1105010	Radiothérapie avec C
1105020	Radiothérapie autre C
1105030	Curiothérapie bas dé
1105040	Curiothérapie pulsée
1106000	Médecine nucléaire
1106010	Services spécialisés en
1106011	Sans TEP
1106012	Avec TEP
1106020	Services mixtes théra
1107000	Laboratoire d'analyse m

- Chantier de « standardisation » qui a abouti à la proposition de 2 nomenclatures : « activités » et « métiers » puis à leur adoption après consultation des partenaires sociaux en 2009
- Pas d'application généralisée par les organismes de dosimétrie en raison de leur difficulté à collecter l'information auprès de leurs clients pour la transmettre à SISERI
- Vers une autre voie ?

# L'autre voie : projet de modification de l'arrêté du 30/12/2004



■ 2009→2012 : travaux en concertation avec les principaux acteurs concernés

↳ Signature : pour fin 2012

↳ Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2014

■ Parmi les nouveautés du texte modifié:

Re-définition du contenu de la carte individuelle de suivi médical, des modalités de sa délivrance et de la transmission des données qu'elle contient à l'IRSN, en posant les principes

- La gestion dématérialisée de ces informations dans SISERI
- L'obligation pour l'employeur de communiquer à SISERI toutes les informations nécessaires pour l'établissement de cette carte dont des informations sur les activités, métiers, statut d'emploi du travailleur...

# Conséquences des évolutions du texte

## ■ Evolutions importantes du système SISERI

- Création par l'IRSN d'un accès « employeur » dans SISERI leur permettant de renseigner les informations nécessaires pour l'établissement de la carte
- Réorganisation des flux d'information entre : Employeur ⇔ OA ⇔ SISERI

## ■ Les bénéfices attendus

- Meilleure qualité des informations individuelles des travailleurs renseignées dans SISERI
- Capacité de l'IRSN à produire des statistiques d'exposition des travailleurs compte-tenu de leurs activités, métiers, statut d'emploi... (R.4451-128 du CDT)
- Les employeurs pourront aussi bénéficier de cette capacité à établir des statistiques: le système pourra fournir des informations sur le niveau d'exposition de leur travailleurs comparés au niveau moyen dans les mêmes secteurs d'activités ou métiers

**Les nouvelles dispositions réglementaires vont faire évoluer SISERI de son statut de registre national des doses à celui de registre national des travailleurs exposés**